



École  
nationale  
des  
chartes

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2017

### Délibération n°2017-19 : Modification des modalités de prise en charge financière des stages des élèves archivistes paléographes en régions

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 décembre 2017,

#### APPROUVE

le plafond de l'indemnité « per diem » versée aux élèves archiviste-paléographe pendant leurs stages obligatoires dans le cadre de leur scolarité, lorsque le stage se déroule en dehors de la région Île-de-France, fixé à 22,75 euros/jour et permettant la prise en charge des seuls frais d'hébergement.

Nombre de votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0



Le président du conseil d'administration de  
l'École nationale des chartes

Louis GAUTIER

*Membre du campus Condorcet*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00  
communication@enc-  
sorbonne.fr  
Bibliothèque  
12, rue des Petits-Champs  
F-75002 Paris  
T + 33 (0)1 55 42 88 69  
bibliotheque@enc-  
sorbonne.fr  
www.enc-sorbonne.fr